

Communication de l'AFSCA

A tous les détenteurs de bovins et d'ovins

La campagne de vaccination obligatoire contre la langue bleue a été clôturée officiellement le 31 décembre 2010.

En 2011, la vaccination contre la langue bleue sera effectuée sur base volontaire. Votre vétérinaire devra alors acheter le vaccin via le circuit habituel des médicaments vétérinaires.

En attendant le nouveau vaccin, l'Agence alimentaire dispose encore d'une quantité très limitée de vaccins qui était destinée à la campagne 2010, mais qui n'avait pas été utilisée. L'agence alimentaire continuera à mettre ces vaccins gratuitement à la disposition des détenteurs de bétail par le biais de leurs vétérinaires et ceci jusqu'à épuisement des stocks.

Si votre vétérinaire administre ce vaccin gratuit à vos animaux, il vous facturera – comme les années précédentes - uniquement les honoraires pour l'administration.

Afin d'éviter tout malentendu, voici ci-dessous les numéros de lot et les dates de péremption des vaccins mis à disposition gratuitement :

Flacon	Date de péremption	Numéro de lot
10 doses	9/03/2011	L360798
10 doses	9/03/2011	L364054
10 doses	27/07/2011	L364055
50 doses	9/03/2011	L360692
50 doses	27/07/2011	L364056
100 doses	14/04/2011	L361727

Vu que le stock de ce vaccin gratuit auquel votre vétérinaire a droit est hélas restreint, nous vous conseillons de prendre le plus vite possible contact avec votre vétérinaire; il s'assurera de la disponibilité du vaccin auprès de son grossiste-répartiteur.

Pour rappel, en 2011 aucune indemnité n'est prévue pour l'administration.